

---

## **Compte rendu du CSA-FS du 27 février 2024**

Ce mardi 27 février 2024 la CFTC a participé à une plénière du CSA-Formation Spécialisée qui s'est déroulée au centre administratif départemental des Hauts-de-Seine. L'ordre du jour était le suivant :

### **1. Arrivée d'un deuxième médecin du travail dans les Hauts-de-Seine**

Un deuxième médecin prendra ses fonctions au cours du printemps 2024. Il y a aura ainsi désormais deux médecins qui se répartiront le département en Nord et Sud, comme du temps où administrativement le département était scindé en deux.

Nous apprenons en revanche que l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a décidé de ne plus officier dans les Hauts-de-Seine.

### **2. Vote du budget CSA-FS pour l'exercice 2024**

Le CSA-FS dispose d'un budget alloué au bien-être des agents. Cette enveloppe permet le financement entre autres d'aménagement de poste, de lutte contre la sédentarité, de formations (professionnalisantes ou non), d'atelier de cohésion d'équipe, etc.

Exemples d'achats : racks à vélo, formation contre les violences sexistes, réfrigérateur, séances de massage assis, etc.

**Les demandes entrant dans le cadre du CSA-FS qui avaient été adressées par la CFTC DGFIP du 92 en 2023 ont toutes été portées et incluses dans le budget.**

### **3. Prévention des violences sexistes et harcèlement sexuel au travail**

Lors de ce CSA il a été question de la prévention des comportements sexistes et du harcèlement sexuel au travail. Deux sessions avec un casque de réalité virtuelle ont eu lieu au mois de décembre 2023 à Nanterre puis à Vanves avec un retour très positif des participants.

**La CFTC œuvre pour la pérennisation de la sensibilisation à cette cause.**

### **4. La nouveauté SignalFip et les fiches de signalement**

SignalFip est le nouvel outil de fiche de signalement. Il est accessible depuis « mon espace RH > mes autres applications vie de l'agent ». Dans un premier temps il relèvera des conflits impliquant un externe VS un agent.

Pour les fiches de signalement « intra-DDfip », il convient d'utiliser la fiche classique accessible depuis la page d'accueil d'Ulysse 92.

Suite à une convention entre la DDFIP 92 et le palais de justice, les faits graves (menaces, propos racistes, etc.) sont soumis au bureau du procureur. A cet égard, des faits graves ayant fait l'objet d'une fiche de signalement au cours du dernier trimestre 2023 ont été jugés en février 2024 avec condamnation à l'issue.

La CFTC DGFIP du 92 se réjouit de l'efficacité de cette convention et assure les agents de son soutien contre toute forme d'incivilité dont ils sont victimes.

#### **5. Travailler en période des Jeux Olympiques Paris 2024 : télétravail ou pas ?**

La CFTC DGFIP du 92 a interrogé la Direction sur l'organisation du temps de travail en période des Jeux Olympiques.

A ce jour la Direction Générale n'a pas encore transmis de circulaire.

Le 92 est concerné à la fois par des sites de compétition, des fan-zones et des sites de visites de délégation. Les restrictions de circulation ne devraient concerner que les véhicules.

Exemple : la Paierie départementale, eu égard à la U Arena, est en zone rouge. Ainsi seuls les véhicules accrédités pourraient circuler, mais cela n'impacterait pas les piétons.

Concernant la crainte de métros et RER bondés, les lignes maintiendront le maximum de rotations (contre 10 à 15 % de moins durant l'été en général), de plus les horaires d'épreuves ne se juxtaposeraient pas aux plages fixes des agents de la DDFIP.

Une mesure incitative de prise de congé à cette période n'est pas à exclure...

**Nous tenons de nouveau à vous remercier pour votre implication.**

**La CFTC DGFIP du 92 demeure à vos côtés et reste vigilante à ce que les agents travaillent dans de bonnes conditions, aussi bien humaines que matérielles.**

#### **CONTACT PRESSE CFTC :**

Mail : [cftc.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr)